

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

**GUIDE DES RESSOURCES À L'USAGE DES PROFESSIONNEL.ES
POUR REPÉRER, ACCUEILLIR, ORIENTER**

La coordination du réseau « Lutte contre les violences faites aux femmes » est assurée par la mission droits des femmes et le service prévention sécurité de la ville de Gennevilliers.

Elle vous propose ce document qui a été initié dans le cadre de la formation « le rôle des professionnel.le.s face aux violences à l'encontre des femmes » organisée à Gennevilliers en 2015.

Ce guide a pour vocation d'aider les professionnel.le.s à détecter, informer et orienter les femmes victimes de violences et leurs enfants. L'enjeu est de ne pas rester isolé.e.s, et d'identifier les ressources disponibles, tout en respectant la confidentialité (à condition qu'aucun enfant ne soit en danger). L'objectif est de soutenir le parcours de ces femmes et de faciliter leur retour à l'autonomie.

En raison des stéréotypes sexistes, les femmes demeurent les principales victimes des violences conjugales.

LES TYPES DE VIOLENCES

Elles peuvent être verbales, physiques, psychologiques, sexuelles, économiques, administratives.

CRIS INSULTES COUPS VIOLS
HUMILIATIONS DÉNIGREMENT AGRESSIONS SEXUELLES
PRIVATION D'ARGENT INTERDICTION DE TRAVAIL CRIS
HUMILIATIONS CRIS CONFISCATION DES PAPIERS INSULTES
DÉNIGREMENT AGRESSIONS SEXUELLES HUMILIATIONS
DÉNIGREMENT VIOLS COUPS INSULTES

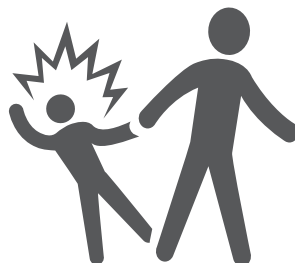
CONFLIT conjugal



Rapport égalitaire

≠

VIOLENCE conjugale



Rapport inégalitaire

DE QUOI PARLE-T-ON ?

La violence faite aux femmes désigne tout acte de violence fondé sur l'appartenance au sexe féminin, causant ou susceptible de causer aux femmes des dommages ou des souffrances psychologiques et comprenant la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée.

« La violence à l'égard des femmes traduit des rapports de force historiquement inégaux entre hommes et femmes, lesquels ont abouti à la domination et à la discrimination exercées par les premiers et freiné la promotion des secondes, et qu'elle compte parmi les principaux mécanismes sociaux auxquels est due la subordination des femmes aux hommes. »

*Déclaration de l'ONU
sur l'élimination de la violence contre les femmes
Novembre 1993.*

Les violences conjugales peuvent émaner d'un conjoint ancien ou actuel ou partenaire, indépendamment que l'auteur partage ou ait partagé le même domicile que la victime.

Les chiffres nationaux

En moyenne chaque année,

223 000 FEMMES

âgées de 18 à 75 ans
sont victimes de
violences conjugales
graves (violences
physiques et/ou sexuelles)
de la part de leur conjoint
ou ex conjoint.

Parmi elles,

14% DES FEMMES

victimes de violences
portent plainte.

En 2015 :

122 FEMMES et

22 HOMMES ont été tués
par leur conjoint.e
ou ex-conjoint.e.

36 ENFANTS ont été
victimes des violences
au sein du couple.

11 ont été tués
en même temps
que leur mère
et 25 dans le cadre
de violences conjugales
sans que l'autre parent
ne soit tué.

En tant que
professionnel.le,
j'ai besoin
d'un conseil
pour l'orientation :
contacter
**FEMMES VICTIMES
DE VIOLENCES 92**
01 47 91 48 44

DÉTECTER LES SITUATIONS DE VIOLENCES

Intérêt du questionnement systématique : poser la question permet de créer un espace de parole.

ACCUEILLIR LA PAROLE DES VICTIMES

Voir la femme seule.

« Avez-vous subi des violences
dans l'enfance, dans le travail,
dans votre couple, durant votre vie ? »

« Que se passe-t-il quand vous n'êtes
pas d'accord ? »

« C'est une question
que je pose à tout le monde. »

RÉSEAU DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ACCOMPAGNEMENT ET ÉCOUTE SPÉCIALISÉE

► **L'ESCALE Solidarité Femmes** : accompagnement global, gratuit et confidentiel :
écoute téléphonique, soutien dans les démarches de tout type, suivi
psychologique, accès aux droits, service emploi formation, ateliers collectifs
ou suivis individuels, domiciliation, hébergements d'urgence et à long terme.
Évaluation pour le Téléphone Grave Danger.

Soutien à la parentalité et ateliers pour les enfants.

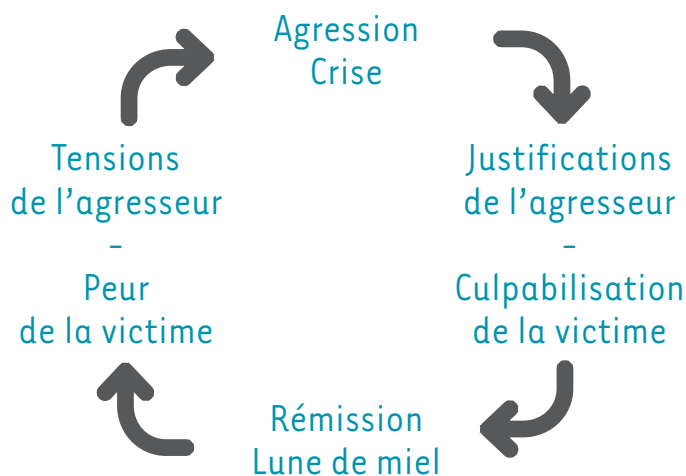
01 47 33 09 53 — 6 rue Frantz Fanon à Gennevilliers

Pour le service écoute accueil : skle.accueil@orange.fr

Pour le service hébergement : skle.cadreheberg@orange.fr
et skle.hebergement@orange.fr

Pour autre demande : skledir@wanadoo.fr

LE CYCLE DE LA VIOLENCE



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

► **EDAS** : accueil, information, orientation, et accompagnement de toute personne victimes de violence dans divers domaines, dont l'accès aux droits, l'hébergement et l'insertion par le logement, les aides financières, la protection de l'enfance et des personnes vulnérables dans le cadre du secret professionnel.

01 41 21 14 50 – 42 rue Louis Calmel à Gennevilliers.

► **FEMMES RELAIS** : aide aux démarches, aide à la constitution de dossiers, compréhension des institutions...

01 47 98 16 08 – 12 rue Brenu à Gennevilliers
fr-mediation-gennevilliers@wanadoo.fr

Aider la victime
à effectuer
les démarches
nécessaires

► **Madame est-elle prête
à porter plainte ?**

Conseil : préparer la plainte.

► **Et si elle n'est pas prête
à se séparer de l'auteur
des violences ?**

Ce que vous pouvez conseiller :

- Faire des certificats médicaux
- Faire des photocopies de ses documents
- Valoriser toutes les démarches qu'elle fait
- Mettre en lieu sûr ce qui est important (certains documents, moyens de paiement, argent, vêtements...)

DES CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ PHYSIQUE, PSYCHIQUE ET MORALE DES FEMMES ET DES ENFANTS À PRENDRE EN COMPTE

Point de vigilance et attitude des professionnel.le.s

- Croire la parole de la victime
- Ne pas en parler à l'agresseur
- Respecter la confidentialité
- Secret professionnel/ secret partagé
- Pas de médiation pénale ou familiale
- Aider la victime à planifier sa sécurité
- Orienter, faciliter l'accès de la victime aux services
- Respecter l'autonomie de la victime et sa temporalité

DÉPÔT DE PLAINTE

► **COMMISSARIAT DE GENNEVILLIERS** : 01 40 85 14 31

► **ADAVIP (association d'aide aux victimes d'infraction pénale)** : pour rencontrer une assistante sociale et une juriste au Commissariat.

01 41 37 06 33 – 19 avenue de la Libération à Gennevilliers.

INFORMATION JURIDIQUE ET ACCÈS AUX DROITS

► **CIDFF (Centre des droits des femmes et des familles)** : pour connaître ses droits, se protéger, organiser la séparation... Rencontre de la juriste sur rendez vous.

Centre social des Grésillons : 01 40 85 60 40 – 28 rue Paul-Vaillant-Couturier à Gennevilliers.

Maison de justice et de droit : 01 47 99 06 56 – 19 rue Lucette-Mazalaigue à Gennevilliers. *Contact* : cidff92nanterre@gmail.com

Permanence téléphonique : 01 71 06 35 50

CONSÉQUENCES POUR LES ENFANTS

Bébés

- Inattention
- Retard du développement

Avant l'école (3-5 ans)

- Dépendance
- Anxiété
- Actes d'agression

Classes primaires

- Anxiété
- Brutalité à l'égard des autres
- Dépression
- Repli
- Manque de respect à l'égard des femmes

- Convictions stéréotypées à l'égard du rôle des hommes et des femmes

Adolescent.e.s

- Conduites à risque
- Absentéisme
- Manque de respect à l'égard des femmes
- Convictions stéréotypées à l'égard du rôle des hommes et des femmes

CONSÉQUENCES POUR LA FEMME VICTIME

- Isolement
- Confusion
- Agitation
- Dénî
- **Peur**
- Plainte
- Honte
- Banalisation

3 ÉLÉMENTS CLÉS à rappeler à la victime

- La violence est un délit
 - Vous n'êtes pas responsable de la violence de votre (ex) conjoint-e
- Des professionnel.le.s peuvent vous aider

SUIVI MÉDICAL ET PSYCHOLOGIQUE

S'adresser au médecin traitant ou à un.e professionnel.le de santé (sage femme...) dans les CMS ou les PMI.

- **ESPACE SANTÉ JEUNES** : lieu d'écoute, d'accompagnement et d'information santé destiné aux jeunes de 12-25 ans et à leurs parents sur rendez vous.

01 40 85 67 62 – 66 rue Pierre-Timbaud à Gennevilliers.

- **PMI (Protection maternelle et infantile)** : dans la cadre de la prévention et la promotion de la santé, sont proposées des consultations gratuites et confidentielles et dépistage pour la mère et l'enfant, actions de soutien à la parentalité.

À Gennevilliers : *PMI Jean Pierre Timbaud* : 01 40 85 66 82 – 66 rue Pierre-Timbaud. *PMI Chandon* : 01 40 85 48 25, 82 avenue Chandon.

PMI départemental du Luth : 01 47 94 35 77 – 4 avenue Lenine. *PMI départementale Julien Mocquard* : 01 41 47 65 71 – 1 rue Julien Mocquard.

Écoute
**FEMMES VICTIMES
DE VIOLENCES 92**
DU LUNDI AU VENDREDI
01 47 91 48 44
VIOLENCES FEMMES INFO
3919

Hébergement
115
OU APPELER L'ESCALE

En cas d'urgence
17
18
15

- **CPEF (Centre de planification et d'éducation familiale) :**
lieu d'écoute et de consultation sur la contraception :
01 40 85 66 83 – 66 rue Pierre-Timbaud à Gennevilliers.

ET LES ENFANTS

- **ASSISTANTES SOCIALES SCOLAIRES** pour les enfants d'âge primaire et leurs familles.
Contact CCAS : 01 40 85 65 96 – 177 avenue Gabriel Péri, à Gennevilliers.
- **SERVICE SOCIAL SCOLAIRE** dans les collèges et au lycée :
contacter directement les collèges et les lycées.
- **STASE (Service territorial d'aide sociale à l'enfance) :** permanence d'accueil d'aide sociale à l'enfance.
01 41 21 77 90 – Service Territorial 1 – Parc de l'étoile –
100 avenue de Verdun à Villeneuve –La-Garenne.

TÉLÉPHONES ET SITES UTILES

- **CARTOGRAPHIE DU CENTRE HUBERTINE AUCLERT**, centre francilien
de ressources pour l'égalité entre les femmes et les hommes :
<http://orientationviolences.hubertine.fr/>
- **COLLECTIF FÉMINISTE CONTRE LE VIOL** : 08 00 05 95 95
- **ASSOCIATION EUROPÉENNE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES
FAITES AUX FEMMES AU TRAVAIL** : 01 45 84 24 24

